

Cours : Formation Sociale et Économique

Remédiation proposée :

Je vous propose cet exercice afin de vous entraîner au calcul d'une fiche salariale, ainsi que pouvoir vous rappeler la différence entre le salaire coût, le salaire brut et le salaire net.

# LE SALAIRE COÛT, LE SALAIRE BRUT ET LE SALAIRE NET

## 1. La fiche de paie

Observe le document « fiche de paie » et réponds aux questions ci-dessous. Tu peux utiliser internet pour t'aider.



### FICHE DE PAIE

Laurence Maloux

Rue de la Ville, 456

4000 LIEGE

Entreprise : HPA

Avenue Mariage, 6

4101 SERAING

Paiement par : Virement / BE02001111111111

Période : Novembre 2016

Période concernée : 01/11/16 au 30/11/16

Ancienneté : 7 ans 01 mois

État civil : Mariée (ou cohabitante légale)

Commission paritaire : 310.00

Personnes à charge : 0

Statut : employée - Temps plein

Revenu mensuel Brut 3.882,79 EUR

Avantage en nature 0,00 EUR

Retenue Cotisation Sociale -507,48 EUR

-----

Imposable total .....EUR

Précompte professionnel retenu (32,25%) .....EUR

Cotisation spéc. de sécur. Soc. -37,22 EUR

-----

Salaire net .....EUR

1) À quoi sert ce document ?

.....  
.....

2) À quelle période fait-il référence ?

.....  
.....

3) À quelles personnes et entreprises fait référence ce document ?

.....  
.....

4) Que signifie le « revenu mensuel brut » ?

.....  
.....

5) Laurence est-elle employée, ouvrière, fonctionnaire, intérimaire, étudiante ou apprentie ?

.....

6) Laurence travaille à mi-temps ? Vrai ou faux ?

.....

7) Que retire-t-on du salaire brut de Laurence ?

.....  
.....

8) Comment est calculé le revenu « imposable » ? À quoi correspond-il ?

.....  
.....  
.....  
.....

9) Calcule le revenu net ci-dessous et complète la fiche de paye

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## **2. Combien coûte un travailleur à l'employeur**

L'employeur doit prendre en compte au moins le salaire brut pour l'engagement d'un travailleur. Mais selon l'encadré<sup>1</sup> suivant, que doit-il payer en plus ?

---

<sup>1</sup> Extrait de la brochure « Vous débutez en tant qu'employeur ? - 10 questions à vous poser avant d'engager votre premier collaborateur », de SD Worx (secrétariat social) (2015) (page 8). Pour information, voici d'autres secrétariats sociaux : ACERTA, PARTENA, UCM, GROUPE S, etc.

[https://www.google.be/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKewi0JnP4v3RAhXGyRoKHRB4B8EQFggeMAA&url=http%3A%2F%2Fwww.sdworx.be%2F%2Fmedia%2Fsd%2520worx%2Fstarters%2Ffiles%2Fstartersbrochure\\_fr.ashx&usg=AFQjCNGhVWJZkcS7277KGNrba4fNS\\_YkRA](https://www.google.be/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKewi0JnP4v3RAhXGyRoKHRB4B8EQFggeMAA&url=http%3A%2F%2Fwww.sdworx.be%2F%2Fmedia%2Fsd%2520worx%2Fstarters%2Ffiles%2Fstartersbrochure_fr.ashx&usg=AFQjCNGhVWJZkcS7277KGNrba4fNS_YkRA)

Il s'agit là de la question cruciale à laquelle se retrouve confronté tout employeur (débutant). Et la réponse comporte plusieurs facettes.

Vous convenez avec votre travailleur d'un salaire brut, qui ne peut pas être inférieur au salaire minimum fixé par votre commission paritaire.

Sur ce salaire brut, **le travailleur paie l'ONSS et le précompte professionnel**, ou un acompte sur son impôt sur le revenu. Le solde constitue son **salaire net**.

### Salaire brut ≠ charge salariale totale

$$\begin{array}{r} \text{Cotisation ONSS employeur} \\ + \text{ Salaire brut} \\ \hline \text{---} \\ - \text{ Cotisation ONSS travailleur} \\ - \text{ Précompte professionnel} \\ \hline = \text{ Salaire net} \end{array} \quad \left. \vphantom{\begin{array}{r} \text{Cotisation ONSS employeur} \\ + \text{ Salaire brut} \end{array}} \right\} = \text{Charge salariale totale}$$

Mais le salaire brut ne constitue pas la totalité de votre charge salariale. Depuis le 1er janvier 2018, le taux facial s'élève à 25% pour les travailleurs du secteur marchand. La baisse progressive des cotisations patronales à 25% est entrée en vigueur au deuxième trimestre de 2016.

Complète :

